

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 23 Septembre 1890

**PARTIE OFFICIELLE**

Il a été décidé que le service anniversaire de S. A. S. le Prince Charles III, décédé le 10 septembre 1889 au château de Marchais, serait célébré à la Cathédrale de Monaco l'un des premiers jours de novembre prochain, afin que cette cérémonie puisse être entourée d'une plus grande solennité.

La Principauté toute entière, qui, elle aussi se souvient, s'unit aux pieuses intentions de la Famille Princièrè, et tiendra à honneur de manifester sa reconnaissance envers S. A. S. le Prince Charles III, dont la mémoire vénérée est encore vivace au fond de tous les cœurs.

**NOUVELLES LOCALES**

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse sont arrivés à Paris.

S. Exc. M. le Gouverneur Général a quitté la Principauté le 21 de ce mois, pour profiter de son congé habituel.

Pendant l'absence de M. le baron de Farincourt, l'intérim du Gouvernement est confié à M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général.

Nous rappelons que la rentrée des classes des écoles communales (filles et garçons) a été fixée au lundi 6 octobre.

Nous avons le regret d'apprendre la mort à Vinay (Isère) de M. Depelley, père de M. Depelley, Conseiller de la Légation de Son Altesse Sérénissime à Paris ;

Et celle de M. Charles Rouderon, inspecteur chef de service au chemin de fer du Nord, décédé à Paris le 12 de ce mois, dans sa 67<sup>e</sup> année.

M. Charles Rouderon était notre compatriote, sa famille habite Monaco.

Le total des recettes de la fête de charité organisée le 7 septembre dernier, sur la promenade Sainte-Barbe à Monaco, a été de... 3.527 fr. 05

Les dépenses se sont élevées à... 776 fr. 45

Reste net..... 2.750 fr. 60

qui ont été répartis de la manière suivante :

Incendies de Fort-de-France..... 1,000 fr.  
Mineurs de Saint-Etienne..... 1,000 fr.  
remis à M. le Consul de France ;

Pour les œuvres de bienfaisance de la Principauté, 750 fr., savoir :

Bureau de bienfaisance..... 150 fr.  
Société de Saint-Vincent-de-Paul... 150 fr.  
Maire de Monaco pour ses pauvres.. 150 fr.  
Curé de la Cathédrale id. .. 150 fr.  
Orphelinat..... 50 fr.  
Ouvroir..... 50 fr.  
Sœurs de Bon-Secours..... 50 fr.

Le *Mémorial Diplomatique* fait remarquer que les nouvelles monnaies coloniales italiennes (dites

Eritréennes) ne font pas partie du système établi par la loi monétaire de 1862 conforme à la convention internationale latine de 1865.

Elles ne pourront donc ni avoir cours à l'intérieur, ni pénétrer sur le territoire de l'union monétaire latine.

Il en est de même pour les monnaies que la France et la Belgique font frapper pour leurs possessions coloniales.

L'équinoxe d'automne s'annonce d'une façon désastreuse, surtout pour quelques régions du littoral. Alors que depuis deux jours nous avons eu de petites pluies qui font le plus grand bien à nos jardins, la ville de Marseille a été dimanche terriblement éprouvée. Voici comment le *Petit Marseillais* décrit le sinistre qui a fait plusieurs victimes et d'incalculables dégâts.

Dans la soirée de samedi 20 septembre, on apercevait au N.-O. de vifs et fréquents éclairs sans que toutefois le bruit du tonnerre se fit entendre. Après s'être maintenu au S.-E. pendant trois jours, avec une vitesse modérée, le vent avait commencé à souffler avec force de E.-S.-E.

Cette intensité du vent alla en croissant durant la nuit avec accompagnement, dans la seconde moitié, d'éclairs, de tonnerre et de plusieurs fortes averses ; mais c'est à partir de 7 heures du matin seulement que l'orage a éclaté avec toute sa violence.

La tempête, proprement dite, a duré 50 minutes environ, atteignant son maximum d'intensité vers 7 h. 30. Alors le vent, la pluie et la grêle faisaient rage. En un instant, les rues étaient transformées en de véritables torrents. La circulation était devenue absolument impossible et elle eût été dangereuse pour les imprudents qui auraient tenté de s'aventurer au dehors.

Les trottoirs étaient absolument sous l'eau et, par instants, on voyait courir au gré du courant, des corbeilles, des bancs d'étalage et des objets de toutes sortes qui faisaient appréhender de plus grands dangers.

Beaucoup de magasins étaient inondés et on ne compte pas les caves transformées en de véritables réservoirs.

Pour donner une idée exacte de l'impétuosité des eaux qui se précipitaient de toutes parts, il nous suffira de dire qu'un cheval tombé sur le cours Saint-Louis a été noyé et entraîné jusque sur la place du Change!

Entre temps, la grêle se mêlait de la partie, augmentant le bruit impétueux de l'ondée. Les grêlons s'abattaient sur les ciels ouverts avec un tapage sinistre, crevaient les carreaux et portaient ainsi dans les maisons un émoi légitime.

Le nombre des grêlons n'est pas calculable, mais, par exemple, quelques-uns d'entre eux étaient d'un volume extraordinaire, atteignant jusqu'à 4 ou 5 centimètres de diamètre. Comme ils fondaient avec une grande rapidité, il n'a pas été possible de mesurer leurs dimensions avec une grande exactitude. A la rue Monte-Cristo, un astronome, M. Borelly, a vu des grêlons, dont il compare le volume à celui d'un œuf de dinde. En général, ils affectaient la forme de fragments de glace un peu aplatis, d'une longueur de 1 à 5 centimètres avec des aspérités irrégulières. A la place de Lenche, un autre astronome, M. Lubrano, a mesuré exactement un grêlon, tombé par un tuyau de cheminée. Il a trouvé les dimensions suivantes : longueur, 4 cent. ; largeur, 3 cent. ; épaisseur, 1 cent. 1/2.

Notre confrère décrit alors par quartiers, les inondations, les accidents : la foudre est tombée sur de nombreux monuments et établissements, l'église des Réformés, la maison Picon, etc. Partout des maisons effondrées, des murs éboulés, la circulation interrompue, des blessés, des morts. La

hauteur d'eau recueillie à l'observatoire de Marseille a été de 76<sup>mm</sup> 6.

Le même journal ajoute :

Par suite de la grande quantité d'eau tombée dans notre région et des éboulements qui s'en sont suivis, plusieurs trains desservant notre ville sont restés en souffrance. Le train 709, venant de Clermont à Nîmes à 2 h. 38 du matin a été arrêté par plusieurs éboulements entre Concoule et Genolhac. La ligne de Puissac à Mas-de-Gardies est interrompue entre les Tavernes et Lézau. Le train 895 venant du Vigan est resté en détresse à la Cadière par suite d'un amoncellement de sable sur la voie. La ligne d'Uzès est menacée. La Compagnie a pris les mesures nécessaires pour assurer le transport des voyageurs et des marchandises.

Tous les journaux du Midi signalent les désastres causés par les pluies de ces jours derniers. Des inondations se sont produites dans le Gard, l'Ardèche et l'Hérault, emportant les récoltes et notamment une grande partie de la vendange qui donnait les plus belles espérances.

RÉTABLISSEMENT DE TRAINS. — Sous ce titre, on lit dans les journaux de Nice :

La Préfecture nous communique l'avis suivant : Par décision en date du 17 septembre courant, M. le Ministre des travaux publics a approuvé la proposition présentée par la Compagnie de la Méditerranée, à l'effet de rétablir les deux trains n°s 555 et 556, qui avaient été supprimés lors de l'ouverture du service d'été.

Nous avons vainement demandé à la Gare ce que signifiait cet entrefilet. Les numéros des trains, dans l'horaire, ne vont que jusqu'aux n°s 553 et 554, de Cannes à Grasse et *vice-versa*. S'agit-il de deux trains nouveaux sur la ligne en question ?

**Un tiers de sou de Monaco**

Grâce à l'obligeance de M. M. Prou, bibliothécaire, nous avons eu connaissance et nous avons pu examiner, à Paris, au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, un *triens* ou tiers de sou d'or de l'époque mérovingienne, du poids de 1 gr. 25 centigr., qui semble jeter un jour nouveau sur le rôle du port de Monaco au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Cette pièce porte, à l'avant, un buste barbare diadémé tourné à droite. Trois raies figurent le paludamentum. A côté se lit distinctement le mot : *MONACH (portus)*. Au revers se voit une croix, ancrée au sommet, et reposant sur un globe, avec la légende : *AVSVMDO. M. (ausumdo monetarius)*.

Le style est analogue à celui des monnaies mérovingiennes du nord-est de la France, et, au premier abord, cette circonstance portait M. Prou à mettre en doute l'attribution à Monaco de ce triens qui ne ressemble point à ceux provenant des contrées méridionales. Mais ces considérations n'ont point ébranlé notre conviction, et voici pourquoi. Nous savons que les rois d'Austrasie, notamment Théodebert, Dagobert, Sigebert et Clotaire II, se sont efforcés, et souvent avec succès (1), d'exercer leur autorité sur le littoral de la Provence, où ils faisaient percevoir, par leurs officiers, les impôts établis par les empereurs romains auxquels ils succédaient effectivement. Au nombre de ces redevances étaient les droits perçus dans les ports et notamment dans celui de Monaco (2). Le montant de ces perceptions était transformé en numéraire sur les lieux, par les maîtres des monnaies

(1) Papon, *Histoire Générale de Provence*, t. II, l. 2.

(2) *Monæci portus*, signalé par M. Maxe-Werly dans ses remarquables *Etudes Numismatiques* (époque mérovingienne) publiées par la *Revue Belge de numismatique*, 1890, premier trimestre.

que le roi commissionnait à cet effet (1). Il n'est pas téméraire de supposer que ces monnayeurs ont pu se servir, dans leurs missions, de coins gravés au lieu de leur résidence habituelle ou de leur pays d'origine. *Ausumdo* a donc bien pu employer ici ceux qu'il avait apportés avec lui, peut-être en accompagnant une expédition militaire. Mais comme la monnaie devait porter le nom de la localité d'où provenaient les ressources servant à la fabrication, il y ajouta naturellement celui du *portus Moneci*.

Ainsi nous paraît s'expliquer tout naturellement cette preuve d'un monnayage monégasque, bien antérieur à tous ceux dont on avait jusqu'ici recueilli les traces. Nous y voyons également un témoignage de l'activité du port de Monaco à cette époque reculée.

Dans la liste des monnayeurs mérovingiens publiée par M. Blanchet (page 60) nous trouvons un *AVSMMVND* à Ciimon. Ce pourrait être le même, en dépit de la différence d'orthographe dont on se préoccupait peu à cette époque.

C. JOLIVOT.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, le golfe de Fos a été le théâtre d'une pêche véritablement extraordinaire. Une quinzaine de pêcheurs des Martigues ont pris 125 thons pesant ensemble 4,000 kilos. L'un des pêcheurs, M. Louis Bonnet, a pris 11 thons. Il est parvenu à capturer, en outre, deux monstres marins, deux *lamies* (genre de requins) mâle et femelle, d'un poids environ de 4,000 kilos. Le mâle a été découpé, et dans son corps on a trouvé un marsouin d'une cinquantaine de livres. Quant à la femelle, que le bateau traînait à la remorque, elle a fait de si violents soubresauts qu'elle a cassé son amarre et pris le large, alors qu'on avait déjà commencé à la dépêcher. Inutile de dire que les filets de M. Bonnet ont été presque complètement détruits par ces redoutables maraudeurs.

**Toulon.** — L'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, sous le commandement du vice-amiral Charles Duperré, a appareillé jeudi dernier à 4 heures de la rade de Toulon. Elle se compose des cuirassés :

*Formidable*, commandant Roustan ; *Vauban*, commandant Moye ; *Courbet*, commandant Pottier ; *Amiral-Duperré*, commandant Ménard ; *Amiral-Baudin*, commandant Mathieu, *Trident*, commandant Boulineau ; *Bayard*, commandant de Kerambosquer ; *Duguesclin*, commandant Bien-aimé, et des avisos :

*Vautour*, commandant de Jonquières, et *Forbin*, commandant Roberjot.

L'escadre de la Méditerranée forme trois divisions dont l'ensemble est commandé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par M. le vice-amiral Duperré.

M. le contre-amiral Alquier, commande la 2<sup>e</sup> division, *Vauban*, *Courbet* et *Amiral-Duperré*.

M. le contre-amiral O'Neill commande la 3<sup>e</sup> division, *Trident*, *Bayard* et *Duguesclin*.

Cette flotte, française est montée par environ 5,000 hommes d'équipage et comporte 120 pièces de gros calibre et 80 mitrailleuses.

**Hyères.** — Un déraillement de deux wagons s'est produit vendredi dans l'après-midi, à proximité de la gare de La Londe, au train venant de Saint-Raphaël. Une voiture s'étant renversée sur la voie, les autres trains ont subi de très longs retards. Le chef de train seul, dit-on, a reçu quelques légères contusions. Le train pour La Foux partant d'Hyères à 5 h. 26 du soir n'a pu quitter notre gare qu'à 9 heures 10 du soir.

**Six-Fours.** — Un incendie, dont les conséquences auraient pu être des plus désastreuses, s'est déclaré vendredi matin dans trois bois communaux, quartier du Haut-Mouret.

Grâce à l'activité déployée par notre garde champêtre, M. Donnet, l'alarme a été aussitôt donnée ; le tocsin s'est fait entendre et on s'est empressé de se rendre sur les lieux du sinistre. Nos concitoyens et les habitants du Brusac se sont fait un devoir de lutter contre le terrible élément qui n'a pas tardé à être maîtrisé. C'est à l'imprudence de quelque chasseur — nous le croyons du moins — que l'on doit l'événement que nous venons de relater.

**Fréjus.** — M<sup>re</sup> Mignot a fait son entrée solennelle

(1) *Manuel de Numismatique moderne*, introduction, par M. Adrien Blanchet. — Paris, 1890.

jeudi à Fréjus. Un concours énorme d'étrangers s'étaient déjà rendus dans notre ville pour assister à cette cérémonie. Toutes les congrégations étaient présentes, un clergé de plus de cent prêtres étaient accourus pour être des premiers à féliciter son nouvel évêque. La municipalité au complet, à laquelle s'étaient joints des fonctionnaires et de nombreux invités, était sur la place Agricole où un arc de triomphe attendait ce prélat à son arrivée. M. Decuers, maire, s'est porté à sa rencontre et l'a complimenté dans un discours plein d'à-propos. Ensuite, M. le vicaire général Laugier a souhaité la bienvenue à Sa Grandeur, et la procession s'est mise en marche dans les rues, au milieu desquelles des bannières flottaient gracieusement.

Sur son parcours, jusqu'à la Cathédrale, la musique s'est fait entendre et, arrivé en face de l'église, M. Gammel, doyen du chapitre, a complimenté le prélat. Immédiatement, le cortège est entré à l'église, et M<sup>re</sup> Mignot est monté en chaire. La cérémonie terminée, le nouvel évêque a été accompagné au palais épiscopal, où M. le maire a présenté à Sa Grandeur le conseil municipal, les fonctionnaires et toutes les personnes du cortège. Un dîner a eu lieu au grand séminaire, auquel assistaient de nombreux invités. Le soir, la ville était illuminée ; la place de la Cathédrale, bondée d'un public curieux, était ruisselante de lumières ; dans le jardin de l'Evêché, la musique a donné un brillant concert qui a été fort applaudi. C'est alors que M<sup>re</sup> Mignot s'est présenté dans le cercle des musiciens qu'il a remerciés avec la mansuétude qui caractérise le nouvel évêque, et, pour commémorer cette belle fête, un joli feu d'artifice a été brûlé.

**Cannes.** — Le grand-duc et la grande-duchesse de Mecklembourg Schwerin sont arrivés vendredi matin à Cannes, à bord du steam-yacht *Conqueror*, venant d'Alger.

Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles MM. Taylor fils et Riddett, se trouvaient sur les quais du port, au moment de l'arrivée du steam-yacht des princes.

**Nice.** — Il circule en ce moment à Nice, en assez grande quantité, des pièces fausses de 1 franc à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870.

Ces pièces sont de tous points semblables aux autres pour ce qui concerne le poids et le son argenté ; mais ce qui peut servir à les faire reconnaître, c'est l'éclat qu'elles présentent. On les dirait neuves et on ne remarque pas à leur surface l'usure qui aurait dû être produite pendant depuis leur fabrication.

Nous mettons nos lecteurs en garde contre cette nouvelle invasion de fausses pièces.

— M. Pierre de Ramondenc, rentier à Nice, dont on a annoncé la mort il y a quelque temps, a légué une somme de trois cent mille francs aux orphelins, âgés de moins de quinze ans, des ouvriers tués dans les mines dans les trois dernières années qui ont précédé son décès.

— Une bonne nouvelle pour l'astronomie française :

M. Charlois, de l'observatoire de Nice, vient de faire coup double. Dans la seule nuit du 9 au 10 septembre, il a découvert presque en même temps deux petites planètes. A la suite de ce brillant succès, le nombre des petites planètes connues s'élève à 298.

A lui seul, M. Charlois en a découvert huit depuis le commencement de l'année. Quoiqu'il ne soit à l'observatoire que depuis peu de temps, on lui en doit déjà quinze en tout. S'il continue, la France ne tardera pas à être à la tête de cette importante spécialité astronomique : la découverte des petites planètes !

**La Turbie.** — La jeunesse de la Turbie a déjà fait connaître le programme des fêtes de cette commune à l'occasion de la Saint-Michel. Elles commenceront samedi soir pour finir mardi 30 septembre.

**Roquebrune.** — Vendredi dernier, la commune de Roquebrune était mise en émoi. On sonnait au feu. Le feu, communiqué on ne sait comment à des broussailles au cap Martin, menaçait de s'étendre rapidement et d'envahir le bois tout entier.

Cependant, grâce aux prompts secours organisés par M. Pernon, accouru au premier signal et secondé par des ouvriers maçons travaillant dans le voisinage, on s'est rapidement rendu maître du feu et avant même l'arrivée de la troupe tout danger était conjuré. On ne saurait trop louer la courageuse activité déployée par M. Pernon, qui n'a pas craint de s'exposer pour arrêter le fléau.

**Port-Maurice.** — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la nuit du 16 septembre à Port-Maurice, une autre à Gênes le 20.

## LETRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La vie mondaine, à Paris, ne présente pas d'animation.

Dans le monde diplomatique, je n'ai à signaler, cette semaine, qu'une brillante réception à la légation du Mexique. En l'absence de M. Ramon Fernandez, ministre plénipotentiaire, actuellement en congé, le chargé d'affaires, M. Gustave Baz, offrait un thé à l'occasion des anniversaires de la proclamation de l'indépendance mexicaine et de la naissance du général Porfirio Diaz, président de la République.

A Fontainebleau, les réceptions officielles du mercredi ont été suspendues par suite du déplacement du Président de la République, qui est allé assister à la fin des grandes manœuvres ; elles reprendront la semaine prochaine. Le Président de la République et M<sup>me</sup> Carnot, accompagnés de leur fils, M. François Carnot, sont allés visiter les ateliers de M<sup>me</sup> Rosa Bonheur, qui leur a fait les honneurs de son cottage de By. Ils ont longuement admiré le *Pâtre des Pyrénées*, une toile à laquelle la grande artiste donne, en ce moment, le dernier coup de pinceau. Le bruit court que, dans les promotions de janvier, M<sup>me</sup> Rosa Bonheur serait nommée officier de la Légion d'honneur. C'est une distinction à laquelle tout le monde applaudirait.

Quelques grands mariages ont fait revenir à Paris, pendant quelques jours, plusieurs familles de distinction.

En l'église Notre-Dame-des-Grâces, à Passy, a été célébrée l'union du comte Xavier de La Rochefoucauld avec M<sup>lle</sup> de Bonneval. La quête a été faite par M<sup>lles</sup> Nancy et Jeanne de Trévisse, assistées de MM. Jacques de Bonneval et Emmanuel de La Rochefoucauld. Après la cérémonie religieuse, la marquise de Bonneval a reçu les parents et les amis des deux familles dans son hôtel de la rue Raynouard, où un lunch a été servi. Les jeunes mariés sont partis dans la soirée pour l'Angleterre.

En l'église de l'Assomption a été célébré le mariage du comte Yves de Roffignac avec M<sup>lle</sup> Germaine de Salvaing de Roissieu. Les témoins étaient pour le marié, le comte Henry de Roffignac, son frère, et M. des Ardès, pour la mariée, le comte de Meffray et M. de Saint-Sauveur de Bougainville, lieutenant de vaisseau. Le comte Yves de Roffignac est chef d'une importante exploitation agricole dans le Far-West Canadien ; il y emmène sa jeune femme qui sera la première française venant habiter cette région récemment colonisée.

On vient de signer dans la plus stricte intimité, à cause d'un récent deuil de famille, le contrat de mariage de M. Henry Ferey du Condray, fils de l'ancien magistrat à la Cour de Paris, avec M<sup>lle</sup> Marianne Pichon, fille de feu le baron Pichon. Le R. P. Chevalier, de l'Oratoire, donnera la bénédiction nuptiale, la semaine prochaine, en l'église de Saint-Louis en l'Île. Les témoins du fiancé seront le colonel de Foucault et le comte de Baglion de La Dufferie ; ceux de la fiancée, le marquis de Miramon, son oncle, et M. Claremont-Pichon, son frère. Le baron J. Pichon, grand-père de la fiancée, recevra après la cérémonie religieuse.

On annonce pour le 24 septembre, en l'église Sainte-Clotilde, le mariage de Don Mario Ruspoli, fils de l'ancien syndic de Rome, avec M<sup>lle</sup> Palma de Talleyrand-Périgord, fille du marquis, duc de Dino.

La vie châtelaine est très mouvementée en ce moment. De tous côtés, il y a des réunions de chant, des bals, des soirées de comédie.

La vicomtesse de Trédern, qui vient d'achever la restauration de son château de Brissac, a depuis le 10 septembre cent personnes à demeurer chez elle. Un orchestre de vingt musiciens d'élite est dirigé par Maton. *Le Maître de Chapelle*, *Bonsoir monsieur Pantalon*, ont été de véritables triomphes pour la comtesse, le marquis de Castellane, le comte de Granedo, le marquis Guillaume de Polhuan, M. Robert Le Lubez. *Les jurons de Cadillac* ont eu pour interprètes la princesse E. de Ligne, la princesse Amédée de Broglie et le comte Pierre de Cossé-Brissac. On annonce une grande soirée dont le *clou* sera une représentation de *Galathée* avec la vicomtesse de Trédern, la duchesse de Broglie, la comtesse Olga de Lagrenné, le comte Manuel de Granedo et le marquis de Polhuan comme principaux interprètes.

La duchesse d'Uzès, après avoir visité successivement

ses châteaux de Boursault en Champagne, d'Uzès dans le Gard, et passé quelques jours au château d'Entrain dans la Nièvre, chez la vicomtesse d'Hunolstein, vient de s'installer dans son domaine de Bonnelles, près de Rambouillet. Elle a offert aux châtelains du voisinage un grand dîner, et à la population du village, une fête champêtre avec jeux forains, bal, illuminations, feu d'artifice et buffets bien garnis.

Le maréchal de Mac-Mahon est dans le Loiret, dans ses terres de La Forest, où il attend la visite de sa fille et de son gendre, le comte et la comtesse de Piennes. Il monte à cheval tous les matins, chasse avec l'adresse d'un jeune homme et écrit ses *Mémoires*, qui, malheureusement, ne seront pas livrés à la publicité.

Dans le Soissonnais, au château Bellen, chez la baronne Morio de l'Isle, première représentation de *Un revenant*, étude dramatique du comte de Montferrier. M. Bourgeois, de l'Opéra-Comique prêtait son concours pour la partie musicale. Les trois rôles de la pièce étaient tenus par l'auteur M. Georges Deviolaine et le baron Lafaurie. Le succès a été très grand.

Il y a eu bal le lendemain au château d'Ening près de Soissons chez M. Emile Delagarde.

Le Théâtre-Français, je dirais volontiers l'art dramatique, a été en deuil par suite de la mort prématurée, en pleine jeunesse, en plein talent, de M<sup>me</sup> Jeanne Samary-Lagarde, que cinq mille personnes ont accompagnée à sa dernière demeure. Ses camarades de la Comédie-Française étaient en pleurs. Ils regrettaient en même temps la comédienne incomparable et la femme d'élite, la mère dévouée, l'épouse qui laisse un mari inconsolable. Je ne sais pourquoi, dans les éloges si mérités qui ont été dits sur sa tombe, personne n'a parlé des sentiments chrétiens de la défunte. J'ai été témoin, par hasard, d'un touchant incident qui m'a révélé ce côté peu connu du caractère de M<sup>me</sup> Jeanne Samary. Elle avait contribué par son talent à l'éclat d'une fête donnée au ministère des beaux-arts, et le ministre, comme témoignage de sa reconnaissance et de son admiration, l'avait priée de vouloir bien choisir un objet d'art dans la collection des porcelaines de Sèvres. Le fonctionnaire chargé de la guider dans ce choix lui avait montré successivement des vases superbes et des bustes de haute valeur. Elle hésitait, quand tout à coup elle aperçut un christ en biscuit. — « Puis-je vous demander ce christ, dit-elle? — Certainement; mais me direz-vous la raison de ce choix? — Volontiers; comme vous le voyez, je suis enceinte; je voudrais dire chaque soir ma prière devant ce crucifix, en demandant les bénédictions de Dieu pour mon enfant. » Le fonctionnaire, très ému, s'inclina et fit porter le christ chez M<sup>me</sup> Samary qui, après sa délivrance, l'envoya à sa belle-mère, dont elle connaissait les sentiments chrétiens, en la priant de prier à son tour devant cette image de la divinité, afin d'attirer la protection divine sur la petite-fille qu'elle venait de mettre au monde.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

*New-York, 18 septembre.* — Le nommé George Kopp, employé de la Compagnie de lumière électrique, a été tué par une décharge de courant, hier soir à 11 heures, tandis qu'il réparait une lampe électrique au coin de Croadway et de la 35<sup>e</sup> rue.

Un millier de personnes qui sortaient du théâtre du Parc s'étaient arrêtées pour le regarder opérer.

Il se servait de ses outils à main nue, quand soudain il y eut un éclat de lumière, et un torrent d'étincelles s'échappa de ses mains, de sa bouche, de ses yeux, de sa chevelure.

Le corps, défaillant, tomba contre les autres fils, et des nuages de fumée purent être vus, s'échappant des chairs qui brûlaient.

L'homme brûla ainsi lentement, en présence d'une foule qui s'était énormément accrue et qui entourait le lieu de la scène, se bousculant à qui mieux pour apercevoir l'infortuné électricien.

Personne n'osa gravir l'échelle et descendre le corps, de peur de recevoir le courant; mais l'ingénieur Phipps, au service de la Compagnie, arriva quelques minutes après l'accident, et, à l'aide d'isolateurs, retira le malheureux.

Kopp, à ce moment, respirait encore, mais, transporté à l'hôpital, il mourut en y arrivant.

Le fait de la mort de l'ouvrier foudroyé peut être exact et n'a rien que de vraisemblable; mais nous faisons toutes nos réserves quant aux détails du récit que publie le journal américain et qui ne semblent pas d'accord avec les données de la science.

On avait vu des trains arrêtés par des troupeaux de bœufs, de buffles, de moufflons, mais jamais par des abeilles. C'est cependant ce qui vient de se produire à Palm (Pensylvanie), sur la ligne de Perkiomen Railroad. Un train de marchandises y a été retenu près d'une heure par un essaim d'abeilles.

Le train, qui se rendait de Perkiomenville à Allentown, s'était arrêté à Palm pour y prendre de l'eau, lorsqu'un essaim d'abeilles, venant d'une ferme du voisinage, s'est abattu sur le tender.

Le mécanicien et le serre-freins, qui se trouvait avec lui, ont été stupéfaits et sont allés se réfugier dans la salle d'attente, à la gare. Le chauffeur, au contraire, nommé William Heist, qui était occupé à mettre du charbon dans le foyer de la locomotive, n'ayant pas remarqué les abeilles, est resté à son poste, mais il en a été bien vite chassé par une centaine d'abeilles qui se sont jetées sur lui et l'ont cruellement piqué au visage et aux mains.

Cet infortuné, qui ne s'était même pas aperçu de la fuite du mécanicien et du serre-freins, a sauté de la locomotive en poussant des cris de douleur et est allé se rouler sur le gazon, près de la voie. Il avait reçu, en un instant, plus de cent piqûres.

Cependant l'heure du départ du train était déjà passée; tout retard pouvait causer quelque grave accident, et l'on ne savait que faire pour déloger les abeilles, restées maîtresses du tender et de la locomotive. Finalement, tandis que les autres employés discutaient encore sur les mesures à prendre, le mécanicien a eu une idée lumineuse. Se couvrant la tête et le cou tant bien que mal avec une serviette, il s'est dirigé vers la locomotive, et, s'emparant du tuyau qui sert à la laver, il a bravement dirigé un jet d'eau sur l'essaim qui s'était installé au milieu du charbon, dans le tender.

Le résultat ne s'est pas fait attendre: presque instantanément tout l'essaim s'est envolé sans qu'une seule abeille attaquât le mécanicien, et, quelques instants après, le train repartait à toute vapeur pour gagner le temps perdu.

L'émigration des cigognes, qui n'a lieu habituellement qu'au mois d'octobre, a été hâtée, cette année, dans les provinces rhénanes, par les orages nombreux qui s'y sont déchainés.

Voici la façon originale dont un journal de Horn, dans le Limbourg, rend compte du premier départ:

« Vendredi dernier, un spectacle inattendu s'est produit dans les champs, entre les communes des Horn et Woerd. Une grande réunion de cigognes y avait lieu. Plus de 160 échassiers y assistaient, aïeux et aïeules, veuves, belles-mères, papas et jeunes gens des deux sexes.

« Les choses se sont passées dans toutes les règles. Les cigognes ont formé un grand cercle, au centre duquel le conseil des anciens se consultait à grand renfort de crécelles et de claquements de bec.

« Après une longue délibération, un des conseillers donna le signal, et la troupe prit en bon ordre son vol vers le château, sur le faite duquel la plupart s'étant fourré la tête sous l'aile, passèrent commodément la nuit.

« Une trentaine seulement se juchèrent sur la porte d'entrée.

« Les jeunes levrauts, très abondants dans ces parages, s'étaient cachés sous l'herbe avec frayeur et n'ont pas vu sans un grand soulagement le départ matinal des oiseaux migrants.

« Beaucoup d'habitants de Woerd et de Horn étaient accourus pour assister à cette scène curieuse. »

## VARIÉTÉS

### Les duels et l'histoire

On a fait récemment en France beaucoup de bruit à l'occasion de nombreux duels politiques. Nous n'avons point à nous occuper ici des adversaires eux-mêmes,

mais nous avons pensé qu'une histoire des combats singuliers pouvait, à ce propos, offrir quelque intérêt dans ce journal.

Le duel n'existait pas à proprement parler dans l'antiquité. Les combats entre David et Goliath, entre Achille et Hector, entre les Horaces et Curiaces, entre les chefs Gaulois et Romains, n'étaient que des épisodes de guerre.

C'est en Germanie, au cœur d'Europe, que le duel prit naissance. Le point de départ du duel, c'est le jugement de Dieu. Les Germains, très barbares, étaient pleins de foi, et ils croyaient que Dieu n'aurait pas pu faire triompher le coupable et punir l'innocent. Le duel était alors la seule forme qui existât de la justice humaine.

En envahissant les Gaules, les Germains y implantèrent le duel judiciaire. Ce combat avait lieu dans un champ clos entouré d'une simple corde qui empêchait la foule de gêner les mouvements des deux ennemis. Avant d'en venir aux mains, les combattants prenaient place sur deux escabeaux drapés de noir. Puis on accomplissait certaines pratiques religieuses, on faisait jurer aux deux champions qu'ils n'avaient point eu recours aux sortilèges, on les visitait afin de s'assurer qu'il ne portaient point d'amulettes préservatrices. Le maréchal de camp ouvrait la lutte en criant: « Laissez aller les bons combattants ». Celui des deux champions qui avait provoqué l'autre lui jetait un gant aussitôt ramassé par ce dernier, ce qui signifiait qu'on acceptait le défi.

Alors, le combat commençait et des scènes horribles avaient lieu.

Les combattants choisissaient un ou plusieurs parrains qui jouaient le rôle de témoins d'aujourd'hui. Le combat terminé, le vainqueur se rendait à l'église pour rendre grâce à Dieu et y suspendait les dépouilles du vaincu en guise d'*ex-voto*.

C'est Gordebaud, roi des Bourguignons, qui introduisit le premier dans le code l'usage du combat judiciaire. Sa loi fut promulguée en l'année 501. Elle a reçu le nom de loi Gombette.

Deux canons du concile de Valence tenu en 855 s'opposèrent à la sanguinaire coutume des combats singuliers.

Ce fut seulement sous Louis IX que cette législation barbare fut entamée. Philippe le Bel continua l'œuvre de saint Louis. Pourtant, Louis le Hutin, sous la pression de sa noblesse, réimplanta le duel judiciaire en France. Mais bientôt cette singulière manière de rendre la justice céda sous la lente, mais irrésistible pression de la civilisation.

Pouvait-on en effet imaginer une plus stupide et barbare façon de juger un différend? Une contestation surgissait-elle entre deux hommes pour une raison quelconque, si cette contestation ne pouvait être tranchée, on ordonnait un combat singulier. C'était la raison du plus fort qui était toujours la meilleure, on le comprend aisément, mais comme nous le disions tout à l'heure, les populations, à ces époques reculées, étaient superstitieuses à l'excès, les défaites étaient considérées comme des sentences du ciel permises par Dieu qui toujours devait châtier le coupable.

Le duel, comme on l'entend à notre époque, est né sous Louis XII et François I<sup>er</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle, un duel se faisait avec grande cérémonie, témoin celui de la Chataigneraie et de de Guy Chabot, plus connu sous le nom de Jarnac. La Chataigneraie fut touché, et Henri II, qui lui portait une grande affection, jura sur son cadavre de ne plus accorder de permissions de batailles. Mais on se passa de sa permission, et ce fut un prince, le frère du duc de Bourbon Montpensier qui donna l'exemple pernicieux.

En 1560, les Etats généraux du royaume réunis à Orléans supplièrent Charles IX de frapper sans rémission les duellistes. Le Tiers-Etat éleva la voix dans le même sens. En 1566, une ordonnance fut rendue qui assimilait les duels aux crimes passibles de la dernière peine. Mais on ne tint pas compte de cette sage ordonnance.

Henri III rendit un arrêt interdisant également le duel. Ce fut peine perdue.

De 1598 à 1608, le duel fit plus de victimes que les guerres civiles, il coûta la vie à plus de 8,000 gentils-hommes.

Henri IV lui-même céda à l'entraînement, et ne pou-

vant se battre lui-même, chargea les gentilshommes de sa cour de défier ceux à qui il en voulait indirectement. A cette époque, on se battait d'une façon vraiment sauvage, on se poignardait, on s'égorgeait le plus gaiement du monde. Le plus souvent, les témoins dégainaient en même temps que ceux qu'ils étaient chargés d'assister.

Grâce à Richelieu, la justice ne chôma pas sous Louis XIII comme sous Henri IV. L'édit de 1609, et plus tard celui de 1626, interdirent formellement le duel. François de Montmorency, comte de Boutteville, allié aux plus hautes maisons de France, fut décapité pour avoir enfreint cette ordonnance. Il avait eu l'audace de se battre en duel en plein jour, place Royale. La contagion du duel ne fut pourtant pas guérie. Les femmes elles-mêmes se mirent de la partie.

Louis XIV rendit onze édits contre le duel.

En 1787, un duel a eu lieu entre Michel Ney, sous-officier du régiment colonel-général, et le maître d'armes des chasseurs de Vintimille. Ney estropie son adversaire. Le régiment colonel-général devint le 4<sup>e</sup> hussard, et Ney devint maréchal de France.

Sous la Révolution, les duels furent fréquents, mais moins nombreux pendant que sous les règnes précédents.

Pendant le règne de Napoléon, les duels furent relativement rares. Ils eurent lieu dans l'armée.

La Restauration fut féconde à son début en duels parlementaires et militaires. Nous arrivons à l'histoire contemporaine, il est inutile de retracer l'histoire des duels de ces derniers temps. Elle est pourtant intéressante et sanglante. On peut toutefois constater que plus les mœurs s'affinent, plus la civilisation s'avance, moins les duels sont meurtriers, ce qui certes n'est point un mal.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco

VENTE PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

Il sera procédé, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné, savoir :

DÉSIGNATION :

UNE PARCELLE DE TERRAIN A BATIR

sis à Monaco au quartier dit le Canton, d'une superficie de cinq cent quatre-vingt-deux mètres soixante-six centimètres, sur lequel terrain se trouvent plantés un caroubier à l'ouest et un figuier au sud-est.

Elle figure sur le cadastre de la Principauté à la section A, n° 65, quartier Fontvieille, et a pour confronts : au levant, la propriété Langlès; au midi, le rivage de la mer, au couchant, la villa Zina; enfin au nord, la route du Cap-d'Ail, qui la clot par un mur de soutènement.

NOMS DES PARTIES

L'immeuble sus désigné a été saisi à la requête de la dame Léocadie Strafforelli, épouse assistée et autorisée du sieur Adolphe Rouderon, propriétaires, demeurant ensemble à Monaco, ayant M<sup>e</sup> Valentin pour défenseur, lequel occupera pour eux en la présente poursuite.

Sur le sieur François Anderson, avocat, demeurant à Paris.

Par procès-verbal du ministère de Marcellin Mars, huissier, en date du quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, visé le même jour, enregistré et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre juillet dernier, volume 1, numéro 42.

Mise à prix

L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix fixée par la créancière poursuivante, de cent francs, ci 100 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par le défenseur poursuivant soussigné, à Monaco, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour mon confrère empêché :  
Signé : Cher DONNÈVE.

Enregistré à Monaco, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 4 recto, case 3<sup>e</sup>. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> MARS, huissier à Monaco  
12, rue de Lorraine

VENTE SUR SAISIE PAR SUITE DE RENVOI

Le vendredi vingt-six septembre prochain, à deux heures du soir, et jours suivants, dans la salle de vente Gindre, sise boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé par le soussigné à la vente aux enchères publiques d'un très riche mobilier de salon et de salle à manger, comprenant : tapisseries des Gobelins Henri II, entourées de tentures peluche bleue, vieil or, tentures murales et rideaux idem avec galerie, glaces, cheminée et bureau chêne, canapés, fauteuils vénitiens sculptés et diverses étagères à colonnes, pendules, vases à fleurs, tableaux et bibelots divers, bibliothèque, livres, buffet chêne sculpté, argenterie, verrerie, vases artistiques, assiettes décoratives, bahuts, chaises sculptées, tapis riches, etc., etc., et enfin d'un piano Pleyel.

Au comptant et 5% en sus des enchères.  
Monaco, le 23 septembre 1890.

L'Huissier : MARS.

AVIS DE MESSE

Les familles Auguste CIOCO et FOURNIER-BABEL prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée le 25 septembre courant, à 10 heures du matin, en l'église cathédrale, pour le repos de l'âme de

Madame Marie-Pauline-Félicité-Joséphine FOURNIER-BABEL  
Epouse CIOCO

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 septembre 1890

MARSEILLE.	cutter <i>Henri-Camille</i> , fr., c. Fabre,	divers.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Rival,	sable.
ID.	b. <i>Louis</i> , fr., c. Amouretou,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Musso,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. <i>Marie-Louise</i> , fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.

Départs du 15 au 21 septembre

MENTON.	cutter, <i>Henri-Camille</i> , fr., c. Fabre,	divers.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Rival,	sur lest.
ID.	b. <i>Louis</i> , fr., c. Amouretou,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Musso,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. <i>Marie-Louise</i> , fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Septembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
16	764.9	765.4	764.9	764.7	765.6	20.4	22.5	23.2	21.7	19.9	54	Calme	Beau, un peu nuageux		
17	67.7	67.6	67.2	67.2	68.2	21.1	22.8	23.1	21.6	20.9	56	Calme, S E léger	Beau, nuageux		
18	68.9	68.6	67.9	68.2	68.5	21.4	22.8	22.8	21.2	20.2	60	Calme S E	Beau, un peu nuageux		
19	64.5	69.2	69.2	69.1	69.6	21.6	22.9	22.3	21.2	20.4	61	S E fort modéré	Nuageux, couvert		
20	69.1	69.2	68.6	68.4	68.6	21.8	22.8	22.7	21.2	20.2	62	S E modéré, fort	Nuageux, beau		
21	68.4	68.2	67.2	61.7	67.3	20.9	21.6	22.3	21.5	20.9	70	S E viol., modéré	Nuit orage, pluie, couvert		
22	67.4	66.6	66.3	66.2	66.8	20.2	22.7	22.4	21.6	21.7	75	N O fort, S E fort	Nuit pluie, pluie fort nuag.		
DATES						16	17	18	19	20	21	22			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	23.3	23.4	22.9	22.9	23.2	22.3	22.7		
						Minima	16.2	16.3	16.8	18.2	17.1	17.5	16.9	Pluie tombée : 12 <sup>mm</sup> 6	

ARMITA ET C<sup>ie</sup>

AGENCE DE LOCATION

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS  
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS  
ENGLISH SPOKEN

MAISON MODÈLE

V<sup>ve</sup> DAVOIGNEAU

ARTICLES DE PARIS — SOUVENIRS DE MONTE CARLO  
Papeterie, Photographies, Parfumerie  
OPTIQUE — ÉVENTAILS — PARAPLUIES — OMBRELLES

ARTICLES DE JEUX — JOUETS

Avenue de la Costa, Monte Carlo

A LA RÉSERVE

située sur la plage du Canton, à Monaco

BAINS DE MER

CAFÉ-RESTAURANT

Tenu par LE NEN

LANGOUSTES, BOUILLABAISSE

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets ouverts la nuit

MASCHECK

34, rue de France, Nice

Leçons de Violon, d'Harmonie et d'Accompagnement

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions.  
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

SPLENDID HOTEL

A MONTE CARLO

A VENDRE, avec droit au bail

Situation exceptionnelle — 48 chambres et salons — Proximité du Casino  
S'adresser à M. RAYBAUDI, à Monaco.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

MONACO ET SES PRINCES

Par H. MÉTIVIER

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1890